IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1900.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget amendé du Ministère de la Justice pour l'exercice 1900 s'élève à . . . . . fr. 24,959,885 »

Les crédits votés pour l'exercice 1899, y compris les crédits supplémentaires alloués par la loi du 7 octobre 1899, montent à . . . . . 23,649,630 »

AUGMENTATION . . . fr. 1,310,255 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1900	23,770,885 »	
— 1899	22,623,130 »	
AUGMENTATION . . . fr.		1,147,755 »

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1900 . . . . . fr.	1,189,000 »	
— 1899	1,026,500 »	
AUGMENTATION . . . fr.		162,500 »
Soit en plus . . . . . fr.		1,310,255 »

Cette augmentation se justifie comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1900 . . . . . fr.	503,000 »	
— alloué pour 1899.	486,200 »	
AUGMENTATION . . . fr.		16,800 »

Cette augmentation est destinée à pourvoir à des places précédemment créées et à accorder à quelques agents les augmentations de traitement prévues par le règlement organique.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	288,150 »
— alloué pour 1899.		283,820 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	4,330 »

ART. 7. — *Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	5,300 »
— alloué pour 1899.		8,200 »
DIMINUTION. . . .	fr.	2,900 »

ART. 8. — *Cour d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	1,325,685 »
— alloué pour 1899.		1,302,100 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	23,585 »

ART. 9. — *Cour d'appel. — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	33,300 »
— alloué pour 1899.		46,300 »
DIMINUTION. . . .	fr.	13,000 »

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900.	fr.	3,039,150 »
— alloué pour 1899.		2,732,800 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	306,350 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	73,000 »
— alloué pour 1899		267,000 »
DIMINUTION. . . .	fr.	194,000 »

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,961,900 »
— alloué pour 1899		1,860,440 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	101,460 »

ART. 13. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	70,600 »
— alloué pour 1899		144,000 »
DIMINUTION. . . .	fr.	73,400 »

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 14. — *Cour militaire. — Personnel. — Indemnité pour le service du secrétariat de l'auditeur général.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	38,100 »
— alloué pour 1899		28,000 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	10,100 »

ART. 15. — *Cour militaire. — Matériel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	2,000 »
— alloué pour 1899		1,600 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Conseils de guerre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	89,200 »
— alloué pour 1899.		65,700. »
AUGMENTATION. . . .	fr.	23,500 »

ART. 17. — *Conseils de guerre. — Matériel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	8,000 »
— alloué pour 1899		7,370 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	630 »

Les augmentations et les diminutions proposées aux articles 6 à 17 s'expliquent par les considérations suivantes :

Diverses lois concernant les services judiciaires ont été mises en vigueur pendant l'année 1899. Ce sont :

Les lois du 7 mars et du 24 juin 1899 portant augmentation du personnel de plusieurs tribunaux de première instance et de commerce;

La loi du 15 juin 1899 contenant réorganisation de la justice militaire;

La loi du 3 juillet 1899 concernant les employés des greffes;

Enfin la loi du 21 juillet 1899 relative à l'augmentation des traitements de la magistrature.

L'application de ces lois entraine des dépenses nouvelles pour lesquelles des crédits supplémentaires ont été rattachés au Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899 (loi du 7 octobre 1899).

Parmi ces crédits supplémentaires, ceux qui étaient la conséquence de l'augmentation des traitements de la magistrature s'appliquaient à l'année entière à raison de l'effet rétroactif de la loi du 21 juillet 1899; les autres ont été sollicités seulement pour les dépenses à faire pendant la partie de l'année restant à courir depuis la mise à exécution des nouvelles dispositions.

Il convient maintenant de mettre ces crédits en rapport avec les besoins d'une année entière, en tenant compte, en outre, des autres dépenses que les dispositions susdites occasionneront pendant l'année 1900.

Ainsi se justifient les augmentations que présentent, comparativement aux chiffres votés pour 1899, les crédits des articles 6, 8, 10, 12, 14, 15, 16 et 17 ci-dessus.

L'augmentation des articles 6, 8, 10 et 12 comprend, en même temps, les sommes destinées à permettre l'imputation des traitements des commis des greffes, traitements mis à la charge de l'État ensuite de la loi du 3 juillet 1899. Ces sommes proviennent pour partie des articles 7, 9, 11 et 13, sur lesquels s'imputait antérieurement la rémunération des commis des greffes.

Les libellés des articles 16 et 17 ont été mis en harmonie avec la nouvelle organisation de la justice militaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

ART. 18. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques.* (Crédit non limitatif.) (*Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs*). *Frais de signification des arrêtés d'expulsion.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	2,300,000 »
— alloué pour 1899		1,500,000 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	800,000 »

Cette augmentation se justifie par la nécessité de mettre le montant du crédit de l'article 18 (non limitatif) en rapport avec les dépenses des dernières années. Depuis 1893, ces dépenses ont régulièrement dépassé 2 millions; elles ont atteint, en dernier lieu, près de 2,300,000 francs.

L'augmentation est proposée en vue d'éviter la demande d'un crédit complémentaire important.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

ART. 24. — *Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des Commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	8,000 »
— alloué pour 1899		15,000 »
DIMINUTION. . . .	fr	7,000 »

Le chiffre réel des dépenses des dernières années permet de réduire à 8,000 francs le crédit de l'article 24.

CHAPITRE VIII.

CULTES.

ART. 32. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	4,550,000 »
— alloué pour 1899		4,525,000 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	25,000 »

destinée à payer les traitements afférents à des places de desservant, de chapelain et de vicaire dont la création répond à des besoins constatés.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	700,000 »
— alloué pour 1899		600,000 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	100,000 »

Le crédit de l'exercice 1900 est engagé entièrement et celui de 1901 l'est dès à présent à concurrence de 415,000 francs. Afin de ne pas modifier les règles suivies pour l'allocation des subsides et de ne pas devoir diminuer la part d'intervention du Gouvernement dans le coût des travaux effectués aux édifices religieux, il est indispensable que le crédit soit augmenté de 100,000 francs; on pourra ainsi satisfaire, dans une mesure strictement suffisante, aux besoins qui ne cessent de se produire.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	544,900 »
— alloué pour 1899		543,400 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	1,500 »

destinée à accorder des augmentations de traitement prévues par les règlements.

ART. 45. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble.*

Crédit demandé pour 1900	fr.	1,034,600 »
— alloué pour 1899		1,022,600 »
AUGMENTATION. . . .	fr.	12,000 »

La somme de 28,000 francs, précédemment transférée du Budget des Travaux publics à celui de la Justice pour l'entretien et les réparations des bâtiments des écoles de bienfaisance, est insuffisante; un supplément de 12,000 francs a été reconnu nécessaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 52. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 1,275,000	»
— alloué pour 1899	1,241,000	»
AUGMENTATION. . . .	fr. 34,000	»

nécessitée par la création d'une place de directeur de prison et de plusieurs places de commis et de surveillant.

ART. 53. — *Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 10,600	»
— alloué pour 1899	9,200	»
AUGMENTATION . . .	fr. 1,400	»

destinée à payer des indemnités de logement accordées à deux fonctionnaires des prisons.

CHAPITRE XII.

TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 58. — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Crédit demandé pour 1900	fr. 36,500	»
— alloué pour 1899	59,500	»
DIMINUTION . . .	fr. 23,000	»

La mise en disponibilité de plusieurs fonctionnaires et employés prendra fin prochainement, soit par la rentrée au service actif, soit par la mise à la retraite.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60. — *Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1re et 2e annuités).*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Il s'agit d'un simple report : un crédit de même somme, porté au Budget de 1899, n'a pu être employé et sera par conséquent annulé. Il est à prévoir que les travaux seront entrepris au printemps prochain.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61. — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Le coût total des travaux a été estimé 1,600,000 francs (voir *Doc. parl.* n° 83 de la session 1897-1898, p. 134).

Un premier crédit de 600,000 francs a été voté en 1899.

Pour permettre la continuation des travaux, on propose d'inscrire pareille somme au Budget de 1900.

ART. 62 (63 ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur.*

Crédit demandé : 214,000 francs.

Deux crédits s'élevant respectivement à 243,250 francs et à 44,000 francs ont été alloués au Budget de 1898 (2e section, dépenses exceptionnelles, articles 63 et 64), en vue de travaux d'agrandissement et autres à effectuer aux écoles de bienfaisance de l'État.

La somme de 214,000 francs restée sans emploi sur ces deux allocations a formé le montant d'un crédit porté au Budget de 1899 (article 63) en vue des travaux de construction et d'aménagement détaillés dans la note préliminaire du projet de Budget amendé. (*Doc. parl.* n° 3, p. 95.)

Le crédit actuellement sollicité est destiné notamment à poursuivre :

1° Les travaux d'agrandissement de l'école de Namur;

2° La construction d'un cellulaire et du bâtiment d'administration à l'école de Moll;

3° La construction d'un réfectoire à l'école de Saint-Hubert;

4° L'installation de l'éclairage électrique à l'école de Ruysselede.

ART. 63 (nouveau). — *Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

D'après les évaluations établies par une commission instituée à cet effet, le coût du terrain de la construction et de l'ameublement de l'école d'Ypres s'élèvera à 1,200,000 francs. Les ressources mises à la disposition de l'État en

exécution du legs Godschalck ne s'élèvent qu'à 700,000 francs. Le crédit demandé permettra de payer les travaux qui seront exécutés au cours de l'année 1900.

ART. 64 (nouveau). — *Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons et paiement de sommes restant dues pour cause de litige.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Le crédit demandé est destiné à payer le solde des frais de l'entreprise dont il s'agit.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1900 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-trois millions sept cent septante mille huit cent quatre-vingt-cinq francs	fr.	23,770,885 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million cent quatre-vingt-neuf mille francs. .		1,189,000 »
Soit ensemble à la somme de vingt-quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq francs.	fr.	24,959,885 »

conformément au tableau ci-annexé.

GEWIJZIGD WETSONTWERP.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1900 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van drie en twintig millioen zeven honderd zeventig duizend acht honderd vijf en tachtig frank	fr.	23,770,885 »
2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van één millioen honderd negen en tachtig duizend frank		1,189,000 »
Te zamen op de som van vier en twintig millioen negen honderd negen en vijftig duizend acht honderd vijf en tachtig frank. .	fr.	24,959,885 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1900.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
	CHAPITRE Ier.		
	ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	503,000 »	
3	Matériel. *(Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)* . . .	80,000 »	620,000 »
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	7,000 »	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	9,000 »	
	CHAPITRE II.		
	ORDRE JUDICIAIRE.		
6	*Cour de cassation.* — Personnel	288,150 »	
7	*Cour de cassation.* — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	5,300 »	
8	*Cours d'appel.* — Personnel	1,325,685 »	
9	*Cours d'appel.* — Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	33,300 »	
10	*Tribunaux de première instance et de commerce.* — Personnel.	3,039,150 »	6,797,085 »
11	*Tribunaux de première instance et de commerce.* — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	73,000 »	
12	*Justices de paix et tribunaux de police.* — Personnel	1,961,900 »	
13	*Justices de paix et tribunaux de police.* — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.	70,600 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE VOOR HET DIENSTJAAR 1900.

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK I.		
	MIDDENBESTUUR.		
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	503,000 »	
3	Materieel. (*Inbegrepen eene som van 10.000 frank als tijdelijke last.*).	80,000 »	620,000 »
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de internationale commissie der gevangenissen	7,000 »	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	9,000 »	
	HOOFDSTUK II.		
	RECHTERLIJKE MACHT.		
6	*Hof van verbreking.* — Personeel.	288,150 »	
7	*Hof van verbreking.* — Materieel. — Vergoedingen voor grifliekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	5,300 »	
8	*Hoven van beroep.* — Personeel	1,325,685 »	
9	*Hoven van beroep.* — Materieel. — Vergoedingen voor grifliekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	55,300 »	6,797,085 »
10	*Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel.* — Personeel.	3,059,150 »	
11	*Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel.* — Vergoedingen voor grifliekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	75,000 »	
12	*Vredegerechten en politie rechtbanken.* — Personeel	1,961,000 »	
13	*Vredegerechten en politie rechtbanken.* — Vergoedingen voor grifliekosten. — Vergoedingen voor toevallige uitgaven	70,600 »	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
	CHAPITRE III.		
	JUSTICE MILITAIRE.		
14	*Cour militaire.* — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	38,100 »	
15	*Cour militaire.* — Matériel	2,000 »	137,500 »
16	*Conseils de guerre.* — Personnel	89,200 »	
17	Id. — Matériel	8,000 »	
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE JUSTICE.		
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques.(*Crédit non limitatif*) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion.	2,300,000 »	
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	1,000 »	2,314,000
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	13,000 »	
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liége et des locaux des Conseils de guerre	107,000 »	107,000
	CHAPITRE VI		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS		
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du *Moniteur* . . .	290,000 »	
23	Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur*, des *Annales parlementaires*, des *Comptes rendus des séances des Chambres* et travaux accessoires	200,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK III.		
	KRIJGSGERECHT.		
14	*Krijgsgerechtshof.* — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	38.100 »	
15	*Krijgsgerechtshof.* — Materieel.	2,000 »	
			137,300 »
16	*Krijgsraden.* — Personeel	80,200 »	
17	Id. — **Materieel**	8,000 »	
	HOOFDSTUK IV.		
	GERECHTSKOSTEN.		
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. *(Onbepaald krediet.)* (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven vereffend.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten	2,300,000 »	
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 »	2,314,000 »
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	13,000 »	
	HOOFDSTUK V.		
	PALEIZEN VAN JUSTITIE.		
21	Opbouwing, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerechten — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel : vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden.	107,000 »	107,000 »
	HOOFDSTUK VI.		
	OFFICIËELE UITGAVEN-COMMISSIEN EN JURY'S.		
22	Jaarwedden en dagloonen van het personeel van bestuur en werkhuizen van den *Moniteur*	290,000 »	
23	Drukken van de *Verzameling der Wetten*, van den *Moniteur*, van de *Annales parlementaires*, van de *Beknopte verslagen der handelingen van de Kamers* en bijkomende werken	200,000 »	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel.	8,000	
			517,000 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liége et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	8,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
27	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . .	20,000 »	
28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	9,000	
			38,500 »
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'Administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	5,500	
30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	
	CHAPITRE VIII.		
	CULTES.		
31	Clergé supérieur du culte catholique	285,000 »	
32	Clergé inférieur du culte catholique	4,550,000 »	
33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	700,000 »	
34	Culte protestant et anglican (*Personnel*)	84,400 »	
35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 »	5,704,400 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voor-wetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. Materieel	8,000 »	
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welker grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	11,000 »	317,000
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten gehecht aan de koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	8,000 »	
	HOOFDSTUK VII. PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.		
27	Burgerlijke pensioenen (betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving op het grootboek)	20,000 »	
28	Hulpverleening aan magistraten en aan beambten bij de hoven en rechtbanken of aan hunne weduwen en verwanten, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	9,000 »	
29	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten bij het centraal bestuur van het Ministerie van Justitie of bij gestichten daaraan onderhoorig, die, zonder recht op pensioen te hebben, aanspraak op hulpverleening hebben uit hoofde van ongelukkige omstandigheden	5,500 »	38,500
30	Hulpverleening aan beambten of weduwen en verwanten van beambten der gevangenhuizen, die zich in hetzelfde geval bevinden als hiervoren	4,000 »	
	HOOFDSTUK VIII. EEREDIENSTEN.		
31	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	285,000 »	
32	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	4,550,000 »	
33	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken, voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubeleering van de kerken	700,000 »	
34	Hervormde en Anglicaansche eeredienst (*Personeel*)	84,400 »	
35	Toelagen voor eeredienstkosten en verschillenden uitgaven	10,000 »	5,704,400 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Culte israélite (*Personnel*).	18,000 »	
37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 »	
38	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	
39	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) .	16,000 »	
40	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	BIENFAISANCE.		
	Établissements de bienfaisance et d'aliénés		
41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État . . .	2,876,000	
42	Subsides *a*): 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; — *b*) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés. .	100,000	
43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	15,000 »	
			4,633,500 »
	Écoles de bienfaisance de l'État.		
44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . .	544,900 »	
45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble	1,034,600 »	
46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000 »	
47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
36	Israëlitische eeredienst (*Personeel*)	18,000 »	
37	Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven	1,000 »	
38	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000 »	
39	Geestelijke pensioenen (betaling der termijnen die verschenen zijn vóór de inschrijving op het grootboek)	16,000 »	
40	Hulpverleening aan bedienaars der eerediensten	50,000 »	
	HOOFDSTUK IX.		
	WELDADIGHEID.		
	Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.		
41	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht	2,876,000 »	
42	Toelagen : *a*) 1° buitengewoon toe te staan aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid en aan gestichten voor krankzinnigen; 2° aan gestichten voor blinden en doofstommen; 3° tot onderstand aan de slachtoffers van oogziekte in den krijgsdienst opgedaan, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog; 4° tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen; — *b*) voor bouwing en vergrooting van gestichten voor krankzinnigen	100,000 »	
43	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van de leden der bijzondere commissiën voor de liefdadigheids- en weldadigheidsgestichten, van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten	13,000 »	4,033,500
	Weldadigheidsscholen van den Staat.		
44	Weldadigheidsscholen van den Staat — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten . . .	544,900 »	
45	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materiëel — Huurprijs van een gebouw . .	1,034,600 »	
46	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten . .	60,000 »	
47	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kinderschheid	5,000 »	

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transférement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	990,000 »	
49	Salaires des détenus.	160,000 »	
50	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	22,000 »	
51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . .	15,000 »	
52	Traitements des fonctionnaires et employés	1,275,000 »	2,789,600 »
53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	10,600 »	
54	Frais d'impression et de bureau	14,000 »	
55	Patronage des condamnés libérés	50,000 »	
56	*Mobilier.* Achat, confection et entretien. — *Bâtiments.* Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	275,000 »	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
57	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	36,500 »	
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000 »	52,500 »
	TOTAL. . . . . fr.	. . . . .	23,770,885 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	HOOFDSTUK X. GEVANGENISSEN.		
48	Onderhoud, kleeding, slaapgerief en voeding der gevangenen Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	990,000 »	
49	Werkloon der gevangenen	160,000 »	
50	Maken en kosten van uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel . . .	22,000 »	
51	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	13,000 »	
52	Jaarwedde der ambtenaren en beambten	1,275,000 »	2,789,600 »
53	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	10,600 »	
54	Druk- en kantoorkosten	14,000 »	
55	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000 »	
56	*Meubelen.* Aankoop, maken en onderhoud. — *Gebouwen.* Kleine onderhoudswerken en aankoop van materialen en stoffen voor werken aan de opgeslotenen toe te vertrouwen — Huurprijs van gebouwen	275,000 »	
	HOOFDSTUK XI. POLITIEKOSTEN.		
57	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 »	60,000 »
	HOOFDSTUK XII. JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID EN ONVOORZIENE UITGAVEN.		
58	Tijdelijke jaarwedden van in beschikbaarheid zijnde ambtenaren en beambten der verschillende diensten afhangende van het Departement	36,500 »	
59	Onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven, daarinbegrepen de uitgaven voor den aankoop van boeken welke aan de rechtbanken zouden moeten geleverd worden; hulpverleening aan voormalige betaalde agenten der verschillende diensten afhangende van het Ministerie, of aan hunne familiën die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden Hulpverleening voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan de familiën der ambtenaars en beambten of van gepensioneerde agenten die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	16,000 »	52,500 »
	TOTAAL . . fr.	. . . .	23,770,885 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XIII.		
	SERVICES DIVERS.		
60	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1re et 2e annuités)	200,000 »	
61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction	600,000 »	
62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'École de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'École de bienfaisance de Namur	214,000 »	1,189,000 »
63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres.	125,000 »	
64	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons, et paiement de sommes restant dues pour cause de litige . . .	50,000 »	
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE . . . fr.		24,959,885 »

GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.		
	HOOFDSTUK XIII.		
	VERSCHILLENDE DIENSTEN.		
60	Werken tot vergrooting van het bedelaarsgesticht en van het toevluchtshuis van Brugge (1ste en 2e jaarsommen)	200,000 »	
61	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaarde, Turnhout, Nijvel en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans. — Eerste bouwwerken	600,000 »	
62	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aanbrengen der electrische verlichting in de weldadigheidsschool van Ruiselede en plaatsen van bliksemafleiders in de weldadigheidsschool van Namen	214,000 »	1,189,000 »
63	Bouwen en meubelen eener weldadigheidsschool te Yperen	125,000 »	
64	Aanvulling van het aanbrengen der electrische verlichting in de krankzinnigen gestichten van den Staat te Doornik en Bergen, en betaling van verschuldigd gebleven gelden wegens betwisting	50,000 »	
	TOTAAL DER GEWIJZIGDE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . fr.		24,959,885 »

(esr)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1900.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION CENTRALE.

1 » Traitement du Ministre . . . . . .

2 » — des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . . .

	NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi. MINIMUM.	MAXIMUM.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
Personnel.					
Secrétaire général (1)	1	10,000		11,000	(1) Application au secrétaire général de l'article 5 de l'arrêté organique.
Directeur général	1	9,000	10,000	1,0000	
Inspecteurs généraux (2) . . .	2	7,000	8,000	21,000	(2) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application à l'un d'eux de l'article 5 de l'arrêté organique.
Directeurs	7	7,000	8,000	54,500	
Chefs de division (3)	7	5,500	6,500	44,000	(3) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique.
Contrôleurs	3	4,000	5,000	13,500	
Chefs de bureau (4).	16	4,000	5,000	72,000	(4) Id. à 1 chef de bureau.
Sous-chefs de bureau (5) . . .	19	3,100	3,800	68,200	(5) Id. à 2 sous-chefs de bureau.
Commis de 1re classe	16	2,600	3,000	45,400	
— 2e —	17	2,100	2,500	38,700	
— 3e —	16	1,400	2,000	28,300	
— expéditeur (6) . . .	1	2,100	2,500	2,900	(6) Id. au commis-expéditeur.
— expéditionnaires. . .	8	1,200	2,000	10,600	
— classeurs	17	1,200	2,000	23,050	
Attachés	»	»	»	»	
Huissier audiencier (7). . . .	1	1,800	2,500	3,000	(7) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.
— de salle	1	1,400	2,400	2,500	
Messagers (8)	11	1,000	2,000	15,550	(8) Id. à 3 messagers.
Garde-mobilier	1	1,000	2,000	2,000	
Concierges	2	700	1,400	2,800	
Boute-feux	3	700	1,300	3,300	
Nettoyeuses (9)	6	500	1,000	5,200	(9) Id. à 1 nettoyeuse.
Emplois vacants et nouveaux, augmentations éventuelles, travaux extraordinaires . .	»	»	»	25,500	
TOTAL. . . .	156			503,000	

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898	DÉPENSES de l'exercice 1897.	*Observations.*
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
503,000	486,200	16,800	»	485,000	479,998 06	
524,000	507,200	16,800	»	506,000	500,998 06	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
						Report. . . fr.
		Matériel.				
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. . . . . fr.			37,000	»
3	*b.*	Éclairage, chauffage de 125 foyers			16,000	»
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles			27,000	»
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale				
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger				
						Total du chapitre I^er^. . . . . fr.
		CHAPITRE II.	Nombre d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	Total par service.
		ORDRE JUDICIAIRE.				
		Cour de cassation. — *Personnel.*				
		Premier président	1	17,200	17,200	
		Président de chambre	1	14,200	14,200	
		Conseillers.	15	11250 à 12150	173,700	
		Procureur général	1	17,500	17,500	
		Avocats généraux	2	12000 à 13200	25,200	
		Greffier en chef	1	7500 à 8500	8,500	
		Greffiers adjoints.	2	4500 à 5500	10,000	
		Secrétaire du parquet	1	4500 à 5500	5,000	
6	»	Commis —	1	2000 à 3000	2,950	288,150
		Employés du greffe	»	»	3,300	
		Messagers	3	1200 à 1800	4,700	
		Huissiers audienciers	6	750	3,800	
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales.	»	»	300	
		Indemnité pour le service du cabinet du 1^er^ président.	»	»	300	
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 novembre 1889)	»	»	1,500	
		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. — Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.				
		La Cour	»	»	3,000	
		Le parquet.	»	»	1,600	
7	»	Dépenses éventuelles	»	»	200	5,300
		Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	»	»	500	
						A reporter. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897	*Observations.*
	524,000	507,200	16,800	»	506,000	500,998 06	
	80,000	80,000	»	»	80,000	82,499 25	
	7,000	7,000	»	»	2,000	3,252 86	
	9,000	9,000	»	»	11,800	9,039 65	
	620,000	603,200	16,800	»	599,800	595,789 82	
	Augmentation. . fr.		16,800				
	288,150	283,820	4,330	»	275,620	275,176 64	
	5,300	8,200	»	2,900	8,000	7,199 31	
	293,450	292,020	4,330	2,900	283,620	282,375 95	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. . . . fr.				
		COURS D'APPEL. — *Personnel.*				
		Premiers présidents	3	13350 à 13650	40,350	
		Présidents de chambre	10	15000 à 17800	105,700	
		Conseillers.	78	8100 à 9900	708,825	
		Procureurs généraux.	3	13050 à 13350	39,450	
		Premiers avocats généraux.	3	10000 à 10300	30,600	
		Deuxièmes avocats généraux	11	8900 à 9800	102,100	
		Substituts des procureurs généraux	7	7600 à 8200	55,600	
		Greffiers en chef	3	7500 à 8500	25,500	
		Greffiers adjoints	23	4000 à 5000	105,300	
		Secrétaires des parquets	3	4500 à 5500	14,800	
		Commis idem.	16	1600 à 3200	40,300	1,325,685
8	»	Employés des greffes	»	»	17,000	
		Messagers	12	1200 à 1800	20,960	
		Concierges.	2	700 à 1400	2,300	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales .	»	»	6,000	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	»	»	500	
		Indemnités accordées au greffier en chef de la Cour d'appel de Liége (loi du 25 novembre 1889). . . .	»	»	1,500	
		Travaux supplémentaires divers y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	»	»	2,500	
		Matériel des Cours. — Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles.				
		Cour d'appel de Bruxelles	»	»	7,600	
		— de Gand	»	»	6,500	
		— de Liége	»	»	7,200	
		Dépenses éventuelles	»	»	500	
9	»	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.				33,300
		Indemnité pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles	»	»	11,500	
		A REPORTER . . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898	DÉPENSES de l'exercice 1897	*Observations.*
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
295,450	292 020	4,330	2,900	283,620	282,375 95	
1,525,685	1 502,100	25,585	»	1,121,920	1,114,158 59	
35,300	46,300	»	15,000	45,300	39,958 59	
1,652,435	1,640,420	27,915	15,900	1,448,840	1,436,472 93	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO de articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Report. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1re classe. — *Bruxelles, Gand, Liége et Anvers. Personnel.*				
		Présidents	4	8600à10000	37,900	
		Vice-présidents	13	6800 à 7700	96,800	
		Juges d'instruction	20	6550 à 7450	140,600	
		Juges	59	5300 à 6500	218,700	
		Procureurs du Roi	4	9100 à 9800	37,900	
	a.	Substituts	26	5500 à 5900	141,600	945,980
		Greffiers	4	7500 à 8500	31,500	
		Greffiers adjoints	45	3200 à 4000	162,000	
		Secrétaires des parquets	4	3400 à 4400	16,880	
		Commis des parquets	27	1200 à 2800	52,900	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
		2e classe. — *Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt. — Personnel.*				
		Présidents	14	8200 à 9100	121,700	
		Vice-présidents	15	6100 à 7500	87,800	
		Juges d'instruction	26	5550 à 7350	152,700	
		Juges	52	4800 à 6000	260,900	
		Procureurs du Roi	14	7600 à 9100	115,400	
		Substituts	32	4800 à 5400	152,100	
	b.	Greffiers	14	6000 à 7000	90,400	
		Greffiers adjoints	57	3000 à 3800	197,350	1,324,450
		Secrétaires des parquets	14	3200 à 4000	53,900	
		Commis des parquets	34	1200 à 2800	66,000	
		Huissiers audienciers	50	300	15,000	
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)	»	»	11,000	
		3e classe. — *Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.*				
10		Présidents	8	6500 à 7800	55,800	
		Juges d'instruction	8	5050 à 5650	42,500	
		Juges	18	4300 à 5200	77,100	
		Procureurs du Roi	8	6900 à 7500	57,300	
		Substituts	8	4000 à 4900	35,500	
		Greffiers	8	4500 à 5500	38,550	
		Greffiers adjoints	15	2800 à 3600	48,250	
		A reporter. . . . fr.	. .	. . . . .	353,000	2,270,430

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	*Observations*
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,652,455	1,640,420	27,915	15,900	1,448,840	1,436,472 95	
1,652,455	1,640,420	27,915	15,900	1,448,840	1,436,472 95	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT.				
		REPORT. . . . . fr.	. .	. . . . .	353,000	2,270,450
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (*suite*).				
		Secrétaires des parquets	8	3000 à 3800	26,500	
		Commis idem.	10	1200 à 2800	19,700	406,400
		Huissiers audienciers	16	200	3,200	
	c.	Indemnités accordées à divers greffiers de tribunaux de première instance et de commerce (loi du 25 novembre 1889)	»	»	4,000	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffiers.	»	»	320	320
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liége, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	4,500 à 12,000	90,000	135,000
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	8	4000 à 7000	45,000	
		Employés des greffes des tribunaux de première instance	»	»	120,000	120,000
		Employés des greffes des tribunaux de commerce . .	»	»	107,000	107,000
11	»	Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles.				75,000
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — PERSONNEL.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Juges de justices de paix de 1re classe	11	7000 à 8900	89,300	
		— — 2e — . . . . . (1)	20	6000 à 8900	145,300	
		— — 3e — . . . . . (2)	51	4500 à 6600	295,700	1,194,600
		— — 4e —	114	4000 à 7000	665,100	
		Ancien juge de paix du canton de Wilryck supprimé. .	1	3,000	3,000	
		Greffiers de justices de paix de 1re classe	11	4600 à 5600	58,100	
		— — 2e — . . . . (3)	20	3800 à 4600	88,600	
12	»	— — 3e — . . . . (4)	51	3000 à 3800	175,200	674,600
		— — 4e —	114	2200 à 2800	352,700	
		Employés des greffes	»	»	90,000	90,000
		Indemnités allouées à divers juges de paix (loi du 25 novembre 1889)	»	»	2,000	2,000
		Indemnités allouées en vertu de la même loi à divers greffiers de justices de paix.	»	»	700	700
13	»	Indemnités pour frais de greffe. — Indemnités pour dépenses accidentelles				
	»	Indemnités supplémentaires pour frais de greffes dans les cours, les tribunaux et les justices de paix				
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	*Observations.*
	1,652,435	1,640,420	27,915	15,900	1,448,840	1,436,472 93	
	3,059,150	2,732,800	306,350	»	2,477,500	2,447,675 03	
	73,000	267,000	»	194,000	215,000	213,493 90	
	1,961,900	1,860,440	101,460	»	1,825,440	1,805,966 59	
	70,600	144,000	»	73,400	125,000	121,788 59	
	»	»	»	»	50,000	»	
	6,797,085	6,644,660	435,725	283,300	6,141,780	6,025,397 94	
Augmentation. . fr.			152,425				

(1) 3 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1re classe. (Loi du 25 novembre 1889.)

(2) 3 titulaires jouissent, etc., de la 2e classe

(3) 1 titulaire jouit, etc., de la 1re classe.

(4) 1 titulaire jouit, etc., de la 1re classe.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service
		CHAPITRE III.				
		JUSTICE MILITAIRE.				
		COUR MILITAIRE.				
		Président	1	10,500	10,500	
		Auditeur général	1	10,200	10,200	
		Substitut de l'auditeur général	1	6,800	6,800	
14	»	Greffier	1	4000 à 5000	4,000	38,100
		Id. adjoint	1	2600 à 3000	2,600	
		Messagers	2	1200 à 1800	3,000	
		Indemnité pour le service de l'auditorat général	»	»	1,000	
15	»	Cour militaire. — Matériel	»	»	»	2,000
		CONSEILS DE GUERRE.				
		Auditeurs militaires de 1re classe — Anvers, Bruxelles	2	6800 à 6800	13,600	
		Substituts	2	4,000	8,000	
		Auditeurs militaires de 2e classe — Gand, Liége, Mons	3	5500 à 7200	20,200	
		Substituts	2	4,000	8,000	
16	»	Auditeurs militaires de 3e classe — Bruges, Namur	2	4500 à 6200	12,100	89,200
		Greffiers de 1re classe	2	3200 à 4000	6,400	
		Id de 2e id.	3	3000 à 3800	9,000	
		Id. de 3e id.	2	2800 à 3600	5,600	
		Greffiers adjoints de 1re classe	2	2000 à 2600	4,000	
		Id. de 2e id.	1	1800 à 2400	1,800	
		Id de 3e id.	»	1600 à 2200	»	
17	»	Ancien prévôt militaire	1	500	500	
		Conseils de guerre. — Matériel	»	»	»	8,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.				
		CHAPITRE IV.				
		FRAIS DE JUSTICE.				
18	*a.*	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires			1,467,000 »	
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			33,000 »	
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels				
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires				
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898	DÉPENSES de l'exercice 1897.	*Observations.*
38,100	28,000	10,100	»	19,000	19,445 »	
2,000	1,600	400	»	1,300	1,295 40	
89,200	65,700	23,500	»	43,700	44,295 »	
8,000	7,370	630	»	4,530	4,350 »	
137,300	102,670	34,630	»	68,530	69,365 40	
Augmentation. . fr.		34,630				
2,300,000	1,500,000	800,000	»	1,500,000	2,290,632 34	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
13,000	13,000	»	»	12,300	12,300 »	
2,314,000	1,514,000	800,000	»	1,513,300	2,303,932 30	
Augmentation. . fr.		800,000				

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE V.
		PALAIS DE JUSTICE.
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liége et des locaux des Conseils de guerre.
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		CHAPITRE VI.
		PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.
22	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction et des ateliers du *Moniteur* . . . . .

NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	
1 Directeur	8,000 »		
1 Contrôleur de la comptabilité	500 »		
1 Traducteur	1,000 »		
1 Secrétaire comptable	3,500 »		
1 Commis	2,000 »	16,500	
1 Concierge	1,000 »		290,000
1 Encaisseur	»		
Nomination. Augmentations éventuelles des traitements. Indemnités	500 »		
Personnel des ateliers	. . . . .	273,500	

23	»	Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur*, des *Annales parlementaires*, des *Comptes rendus des séances des Chambres* et travaux accessoires . . . . .
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel. (*Y compris une somme de 7,300 francs en charge extraordinaire et temporaire*) . . . . .
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liége et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique . . . . .
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	*Observations*
	107,000	107,000	»	»	107,000	106,982 68	
	107,000	107,000	»	»	107,000	106,982 68	
	290,000	290,000	»	»	245,000	258,085 08	
	200,000	200,000	»	»	110,000	116,107 89	
	8,000	15,000	»	7,000 »	15,000	5,691 51	
	11,000	11,000	»	»	11,000	10,977 42	
	8,000	8,000	»	»	8,000	7,986 79	
	517,000	524,000	»	7,000 »	389,000	398,848 69	
	Diminution . . fr.		7,000 »				

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VII.
		PENSIONS ET SECOURS.
27	»	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .
28	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse. . . . .
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
30	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		CULTES.
		Culte catholique.
31	»	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .

CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »
Évêques	5	16,000 »	80,000 »
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »
Secrétaires d'archevêché	2	1,500 »	3,000 »
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »
Vicaires généraux	4	3,600 »	14,400 »
— —	10	3,200 »	32,000 »
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »
—	32	2,000 »	64,000 »
	75		285,000 »

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	*Observations.*
20,000	20,000	»	»	20,000	12,151 88	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,410 »	
5,500	5,500	»	»	4,000	3,235 »	
4,000	4,000	»	»	4,200	4,000 »	
38,500	38,500	»	»	37,200	27,796 88	
285,000	285,000	»	»	285,000	282,333 33	
285,000	285,000	»	»	285,000	282,333 33	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop-pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Report. . . fr.

32 » Clergé inférieur du culte catholique . . . . . .

CLERGE INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
Curés de 1re classe.	89	2,047 50	182,227 50
Curés de 2e classe	19	1,600 »	30,400 »
— —	30	1,500 »	45,000 »
— —	93	1,365 »	126,945 »
Desservants	211	1,200 »	253,200 »
—	449	1,100 »	493,900 »
—	2,314	950 »	2,198,300 »
Chapelains	3	800 »	2,400 »
—	9	700 »	6,300 »
—	137	600 »	82,200 »
Vicaires	2	800 »	1,600 »
—	13	700 »	9,100 »
—	1,774	600 »	1,064,400 »
Coadjuteur	1	600 »	600 »
Desservants d'églises annexes et d'autres services reconnus par l'État. — Indemnités. Places nouvelles à créer	»	»	53,427 50
	5,144		4,550,000 »

33 » Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises . . . . . .

Culte protestant et anglican.

34 » Traitements des pasteurs et employés . . . . . .

PASTEURS ET EMPLOYES.	NOMBRE d'agents	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
Pasteurs	6	4,000 »	24,000 »
—	1	3,931 20	3,931 20
—	2	3,528 »	7,056 »
—	1	3,000 »	3,000 »
—	2	2,900 »	5,800 »
—	5	2,400 »	12,000 »
—	5	2,280 »	11,400 »
—	1	1,900 »	1,900 »
—	1	1,500 »	1,500 »
—	5	1,200 »	6,000 »
—	»	»	»
Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
—	1	762 »	762 »
—	3	480 »	1,440 »
Sacristain	1	504 »	504 »
Marguilliers.	2	258 »	516 »
—	9	252 »	2,268 »
Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	1,314 80
	46		84,400 »

A reporter. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	*Observations.*
285,000	285,000	»	»	285,000	282,353 55	
4,550,000	4,525,000	25,000	»	4,500,000	4,445,860 98	
700,000	600,000	100,000	»	600,000	500,000 »	
84,400	84,400	»	»	83,200	81,689 36	
5,619,400	5,494,400	125,000	»	5,468,200	5,309,883 67	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
35	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. . . . .
		Culte israélite.
36	»	Traitements des ministres et employés . . . . .

MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
— —	2	1,500 »	3,000 »
— —	1	1,300 »	1,300 »
— —	1	1,200 »	1,200 »
— —	1	1,150 »	1,150 »
— —	1	800 »	800 »
Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »
Augmentations de traitements	»	»	208 »
	10		18,000 »

37	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .
38	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . . . .
		Pensions et secours pour les divers cultes.
39	»	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . .
40	»	Secours à des ministres des cultes . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	*Observations.*
		Augmentation.	Diminution.			
3,619,400	3,494,400	125,000	»	3,468,200	3,509,883 67	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,051 13	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,642 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 »	
16,000	16,000	»	»	16,000	10,313 91	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
3,704,400	3,579,400	125,000	»	3,553,200	3,586,890 71	

Augmentation . . fr. 125,000

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

SECTION PREMIÈRE. — *Établissements de bienfaisance et d'aliénés.*

41 » Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. . . . . .

42 » Subsides : *a*) 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents; — *b*) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés . . . . . .

43 » Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles . . . . . .

SECTION DEUXIÈME. — *Écoles de bienfaisance de l'État.*

44 » Écoles de bienfaisance de l'État. — *Personnel* (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements). . . . . .

PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
		2,800	
Secrétaire des comités d'inspection	1	5,000 - 9,600	2,800
Directeurs	5	3,000 - 4,500	34,600
Sous-directeur	1	2,800 - 3,200	3,000
Aumôniers	5	1,000 - 1,800	15,150
— adjoints	2	2,200 - 2,600	5,000
Médecins principaux	5	1,200 - 1,800	15,000
— adjoints . . . . . (1)	3	2,700 - 3,100	(1) 4,400
Instituteurs principaux . . . . . (2)	6	1,800 - 2,100	(2) 17,300
— adjoints	15	3,100 - 3,700	50,550
Agents-comptables	5	2,200 - 2,900	17,650
Commis de 1re classe	4	1,700 - 2,100	10,550
— de 2e classe	9	1,500 - 1,600	17,300
— de 3e classe	13	1,700 - 2,100	18,800
Magasiniers	5	700 - 800	10,200
Surveillantes religieuses	47	»	33,500
Surveillantes laïques	2	1,800 - 2,600	1,080
Surveillants en chef	9	1,100 - 1,750	21,550
Surveillants de 1re, 2e et 3e classe	120	»	176,500
Professeur d'agriculture	2	»	2,800
Maîtres de musique	3	»	900
Maître de dessin	7	»	200
Organistes, chantres, acolytes	1	»	1,400
Aumôniers protestants et israélites	4	»	2,050
Frais de représentation	»		850
Frais de route et de séjour	»	»	9,700
Gages des portiers, des infirmiers, des autres agents de la ferme, et salaire des boulangers, des chefs d'ateliers, etc.	»	»	80,540
Pour augmentations éventuelles	»	»	10,500
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités)	»	»	5,450
TOTAL.	274		544,900

45 » Écoles de bienfaisance de l'État. — *Matériel.* — *Loyer d'immeuble* . . . . . .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897.	*Observations.*
2,876,000	2,876,000	»	»	2,916,000	2,894,998 47	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000 »	
13,000	13,000	»	»	13,500	13,000 »	
544,900	543,400	1,500	»	540,000	528,052 96	
1,034,600	1,022,600	12,000	»	961,000	934,381 83	
4,568,500	4,555,000	13,500	»	4,530,500	4,470,433 26	

(1) Le médecin adjoint de l'école de Saint-Hubert ne jouit que d'une indemnité de 500 francs

(2) 4 instituteurs ne jouissent pas encore du minimum de traitement attaché à leurs fonctions.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
46	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .
47	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.

CHAPITRE X.

PRISONS.

48	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation . . . . .
49	»	Salaires des détenus . . . . .
50	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel .
51	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .
52	»	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .

PERSONNEL.

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum.	TRAITEMENTS. Maximum.	TOTAL des traitements.
Secrétaires des Commissions administratives . . .	3	2,200	2,800	(1) 7,200 »
— de la Commission centrale d'examen . .	1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs	29	5,000	6,500	124,350 »
— adjoints	7	3,000	4,500	23,500 »
Aumôniers catholiques	29	700	2,800	52,500 »
— adjoints.	6	1,800	2,200	12,400 »
Médecins	27	700	2,800	35,250 »
— adjoints	4	1,800	2,200	(2) 6,600 »
— aliénistes	2	1,500	2,500	4,500 »
Pharmaciens	5	2,000	2,500	7,500 »
Instituteurs	17	1,800	2,800	36,450 »
— adjoints	5	1,800	2,200	10,600 »
A REPORTER. . . .	133		fr.	321,850 »

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1900.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1899.	DIFFÉRENCES. AUGMENTATION.	DIFFÉRENCES. DIMINUTION.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1898.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1897.	*Observations.*
4,568,500	4,555,000	13,500	»	4,530,500	4,470,455 26	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,000 »	
4,633,500	4,620,000	13,500	»	4,595,500	4,535,455 26	
AUGMENTATION . . fr.		13,500				
990,000	990,000	»	»	1,012,000	969,417 67	
160,000	160,000	»	»	160,050	158,816 25	
22,000	22,000	»	»	25,600	25,150 02	
13,000	13,000	»	»	20,000	18,438 65	
1,275,000	1,241,000	34,000	»	1,239,000	1,225,998 95	
2,460,000	2,426,000	34,000	»	2,456,650	2,397,801 52	

(1) Application à un secrétaire de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.

(2) L'un des médecins adjoints, attaché *exceptionnellement* à une prison de la 2e classe (celle d'Anvers), ne jouit que d'un traitement de 800 francs.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Report. . . . . fr.

PERSONNEL (*suite*).

DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum.	TRAITEMENTS. Maximum.	TOTAL des traitements.
Report.	133	. . .	. . .	321,850 »
Comptables des prisons de 1re classe.	4	2,800	3,400	13,300 »
Commis de 1re classe.	19	2,500	2,900	51,800 »
— de 2e —	23	1,600	2,000	42,500 »
— de 2e — (comptables).	18	1,900	2,500	(1) 40,700 »
— de 3e —	21	1,200	1,500	26,700 »
— de 3e — (comptables).	8	1,500	1,800	14,400 »
Surnuméraires et aides-commis.	14	300	600	6,500 »
Magasiniers.	5	1,600	2,000	(2) 10,500 »
Surveillantes religieuses.	77	700	800	54,370 »
— laïques	7	800	800	5,600 »
Chefs-surveillants.	16	1,800	2,600	36,700 »
Surveillants de 1re, 2e et 3e classe.	365	1,300	1,600	526,250 »
Aides-surveillants (École)	15	1,100	1,100	16,500 »
Contremaîtres et surveillants des travaux	13	1,600	2,500	27,500 »
Commissionnaires et barbiers	21	125	1,000	11,688 »
Maître de musique.	1	600	600	600 »
Organistes. — Chantres. — Acolytes	59	40	400	8,420 »
Aumôniers protestants et israélites	26	240	500	7,598 »
Chevrons aux surveillants	»	50	300	28,100 »
Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.), augmentations réglementaires de traitement	»			16,374 »
Création de cinq places de surveillants à Audenarde, Nivelles, Turnhout et Saint-Gilles.	»	»	»	7,250 »
Total.	845	. . .	. . .	1,275,000 »

53	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés . . . . .
54	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .
55	»	Patronage des condamnés libérés . . . . .
56	»	*Mobilier.* Achat, confection et entretien. — *Bâtiments.* Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles . .

Total du chapitre X. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899.	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898.	DÉPENSES de l'exercice 1897	*Observations.*
2,460,000	2,426,000	34,000	»	2,456,650	2,397,801 52	
						[1] Application à plusieurs commis de 2e classe de l'article 3 de l'arrêté royal du 25 juin 1896.
						[2] Même remarque en ce qui concerne certains magasiniers.
10,600	9,200	1,400	»	9,000	8,508 54	
14,000	14,000	»	»	30,000	12,600 »	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000 »	
275,000	275,000	»	»	172,650	129,993 64	
2,789,600	2,754,200	35,400	»	2,698,300	2,578,903 70	
Augmentation. . fr.		35,400				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
57	»	Mesures de sûreté publique. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.
		CHAPITRE XII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.
58	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse . . . . .
»	»	Exercices clos . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.
		CHAPITRE XIII.
		SERVICES DIVERS.
60	»	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1re et 2e annuités) . . . . .
61	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles. — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction . . . . .
62	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur . . . . .
63	»	Construction et ameublement d'une École de bienfaisance à Ypres. . . . .
64	»	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons et paiement des sommes restant dues pour cause de litige . . . . .
»	»	Construction d'une nouvelle infirmerie à la prison secondaire de Gand. Achèvement (*pour mémoire*).
»	»	Subside à la ville de Louvain, pour frais de déplacement d'une rue longeant la prison centrale en ladite ville (*pour mémoire*) . . . . .
»	»	Constructions à l'asile d'aliénées de Mons et remboursement de sommes dues à la corporation fermière (*pour mémoire*). . . . .
»	»	Subside pour la construction d'une nouvelle église Saints-Pierre et Paul à Ostende (*pour mémoire*). . . . .
»	»	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (3e annuité) (*pour mémoire*) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899	DIFFÉRENCES. Augmentation.	DIFFÉRENCES. Diminution.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898	DÉPENSES de l'exercice 1897.	*Observations.*
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000 »	
36,500	59,500	»	23,000	54,000	45,519 90	
16,000	16,000	»	»	16,000	13,643 85	
»	»	»	»	4,300	»	
52,500	75,500	»	23,000	74,300	59,163 75	
Diminution . . fr.		23,000				
200,000	200,000	»	»	(1) 100,000	»	(1) Article 62, 1898.
600,000	600,000	»	»	(1) 150,000	»	(1) Article 66, 1898.
214,000	214,000	»	»	(1) 245,250 (1) 44,000	96,985 92	(1) Article 63, 1898. (1) Article 64, 1898.
125,000	»	125,000	»	»	»	
50,000	»	50,000	»	»	»	
»	4,000	»	4,000	(1) 11,200	»	(1) Article 65, 1898, et crédit supplémentaire de 9,200 francs, loi du 7 octobre 1899.
»	8,500	»	8,500	»	»	
»	»	»	»	(1) 150,000	»	(1) Article 61, 1898.
»	»	»	»	(1) 550,000	»	(1) Article 67, 1898.
»	»	»	»	»	100,000 »	
1,189,000	1,026,500	175,000	12,500	1,050,450	196,985 92	
Augmentation. . fr.		162,500				

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1900.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

I.	Administration centrale.	
II.	Ordre judiciaire	
III.	Justice militaire	
IV.	Frais de justice	
V.	Palais de justice	
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.	
VII.	Pensions et secours	
VIII.	Cultes	
IX.	Bienfaisance	
X.	Prisons	
XI.	Frais de police	
XII.	Dépenses imprévues	
XIII.	Dépenses exceptionnelles	
	ENSEMBLE.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1900	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1899	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1898	DÉPENSES de l'exercice 1897.	*Observations.*
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
620,000 »	603,200 »	16,800 »	»	599,800 »	595,789 82	
6,797,085 »	6,644,660 »	152,425 »	»	6,141,780 »	6,025,397 94	
137,300 »	102,670 »	34,630 »	»	68,530 »	69,365 40	
2,314,000 »	1,514,000 »	800,000 »	»	1,515,300 »	2,303,952 30	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	106,982 68	
517,000 »	524,000 »	»	7,000 »	389,000 »	398,848 69	
38,500 »	38,500 »	»	»	37,200 »	27,796 88	
5,704,400 »	5,579,400 »	125,000 »	»	5,553,200 »	5,386,890 71	
4,633,500 »	4,620,000 »	13,500 »	»	4,595,500 »	4,535,433 26	
2,789,600 »	2,754,200 »	35,400 »	»	2,698,300 »	2,578,903 70	
60,000 »	60,000 »	»	»	60,000 »	60,000 »	
52,500 »	75,500 »	»	23,000 »	74,300 »	59,163 75	
1,189,000 »	1,026,500 »	162,500 »	»	1,050,450 »	196,985 92	
24,959,885 »	23,649,630 »	1,340,255 »	30,000 »	22,888,360 »	22,345,491 05	
AUGMENTATION . . . fr.		1,310,255				